



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

Paris, le 21 AVR. 2022

COLLECTIF 3R
C/O Anne CONNAN
100 rue Molière - atelier 09
94200 IVRY-SUR-SEINE

A l'attention de Monsieur Jean Christophe
BRASSAC, Co-président

Affaire suivie par : Claire BARA
Tél : 06 82 44 85 98
bara@syctom-paris.fr

Nos réf : IV LE-S T 22-820-0002 / Chrono n° 41807

Objet : UVE Ivry - Réponse à votre courrier en date du 05 avril 2022

PJ : Données brutes associées aux cartouches AMESA sur la période 2020-2021.
- Étude quantitative des risques sanitaires suite aux rejets atmosphériques du 05 septembre 2020 BURGEAP,
Réf : CACIIF205188/ RACIIF04237-03.
- Rapport d'incident - Pertes électriques du 05/09/2020 - Évaluation des conséquences environnementales.

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous des éléments de réponse à votre courrier en date du 5 avril 2022 concernant les données que vous souhaitez nous voir vous transmettre :

1. Les données brutes AMESA

Conformément à votre demande, nous vous fournissons l'ensemble des données brutes associées aux cartouches AMESA échantillonnées sur la période 2020/2021 pour chacune des 2 lignes.

2. Les données brutes de la salle de contrôle de l'usine

Nous avons interrogé l'exploitant sur la possibilité de fourniture des données brutes d'exploitation. Ce dernier a décliné notre demande au motif légitime que les données techniques de supervision sont des éléments confidentiels. Ils ne peuvent être communiqués dans leur globalité car ils traduisent le savoir-faire industriel de l'exploitant.

Votre demande est bien trop générale car la majeure partie des données serait sans lien avec votre questionnement. Je vous remercie par conséquent de préciser votre demande afin que nous puissions solliciter l'exploitant pour extraire les données adéquates.

3. Les données brutes concernant l'allumage des fours avant que la température de 50°C ne soit mesurée au niveau de la plateforme sur la cheminée

La température des fumées mesurée au niveau de la plateforme des analyseurs en cheminée atteint 50°C bien avant que ne commence l'allumage du four et ce pendant le préchauffage des différents étages du traitement des fumées. La température nominale qui est de 65°C est atteinte pendant la phase de montée en température du four.

Il n'y a donc aucune combustion dans le four lorsque la température en cheminée est inférieure à 50°C.

La séquence de démarrage d'une ligne de traitement (de l'état froid jusqu'à l'obtention des 850°C, condition nécessaire à l'introduction des déchets) dure environ 20 heures et se décompose en 2 étapes d'une dizaine heures chacune :

- Étape 1 : Conditionnement du traitement des fumées
 - démarrage laveur / dévésiculeur
 - mise en service des électrofiltres
 - démarrage du préchauffage du réacteur catalytique
 - mise en service des brûleurs de préchauffage (amont et aval électrofiltres)
 - lorsque la température atteint 250°C dans les électrofiltres et dans le réacteur catalytique, la phase 2 de la séquence de démarrage est lancée. Au bout de 10h, la température au niveau de la plateforme des analyseurs est comprise entre 50 et 55°C

- Étape 2 : Montée en température du groupe four-Chaudière
 - montée progressive de la température jusqu'à 850°C dans le four. Durant cette phase, la température des fumées au niveau de la cheminée atteindra les 65°C au bout de 7 heures.
 - chargement des déchets dans le four lorsque la température du four dépasse de manière stable les 850°C

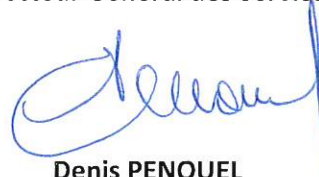
4. *Les études menées suite à l'incident du 5 septembre 2020*

Nous vous transmettons le rapport de l'étude quantitative des risques sanitaires qui a été réalisées par le bureau d'études BURGEAP suite à cette incident (réf. CACIIF205188/ RACIIF04237-03) ainsi que le rapport d'incident, établi par l'exploitant et transmis à la DRIEAT, qui documente la manière dont ont été estimées les émissions lors de cet incident.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Le Directeur Général des Services



Denis PENOUEL